

# EPREUVE DE CULTURE JURIDIQUE GENERALE

Décembre 2019

Lucien HELMER, agriculteur, demeurant à Frisange, est propriétaire d'une importante exploitation agricole, où il produit principalement des semences qu'il revend à plusieurs sociétés commerciales en France et au Luxembourg.

Monsieur HELMER se livre également, mais à une plus petite échelle, à l'élevage de chevaux pur-sang, qu'il vend à de riches amateurs, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Pour les besoins de son exploitation agricole, Monsieur HELMER désirait acheter un nouveau tracteur. Il s'est rendu à cette fin, au cours du mois d'avril 2019, dans les locaux de la société AGRI-LAHN S.A., situés à Mersch, afin de prendre inspection des nouveaux modèles.

Le préposé de la société AGRI-LAHN, Jacques KALENNER, s'est bien renseigné sur les besoins de Lucien HELMER et l'a orienté vers un modèle IRONWILL 44, immédiatement disponible au prix de 68.400.-€, TVA comprise. Lucien HELMER considérant que ce modèle n'était pas assez puissant, compte tenu de la superficie de son exploitation, aurait préféré le modèle IRONWILL 56, mais il n'a pas souhaité attendre la livraison prévue pour fin juillet 2019, au mieux.

Jacques KALENNER lui a proposé une vente à l'essai et les parties ont conclu un contrat écrit, aux termes duquel Lucien HELMER s'engageait à tester un tracteur neuf IRONWILL 44 pendant 7 jours sur son exploitation.

A la fin du test, Lucien HELMER a restitué le tracteur à l'entreprise AGRI-LAHN, en précisant qu'il n'était pas assez puissant pour tirer une charrue dans un champ présentant une très forte pente. A l'inspection du matériel, Jacques KALENNER a constaté que le tracteur avait été assez sérieusement endommagé au cours de la semaine d'essai.

Aucun arrangement avec Lucien HELMER n'ayant pu être trouvé, AGRI-LAHN a menacé d'attirer ce dernier en justice, pour obtenir paiement du prix de vente, sinon réparation des dommages subis par le tracteur, évalués à 8.400.-€ TVA comprise.

\*

Par ailleurs, Lucien HELMER vous indique qu'il a vendu fin novembre 2018 à Gast SCHLANK, un très riche éleveur à Troisvierges, tout au nord de l'Ösling, un étalon devant servir de reproducteur dans l'élevage de celui-ci.

Le prix de vente de l'animal, fixé à 55.000.-€, a été intégralement réglé. Le contrat signé entre parties fait foi du paiement. Lucien HELMER a personnellement transporté le cheval jusqu'à Troisvierges en date du 28 novembre 2018.

Par un courrier recommandé daté du 23 mars 2019, Maître Joseph MONTTO, l'avocat de Gast SCHLANK, précise que lors d'une tentative de saillie réalisée le 7 janvier 2019 sur une jument, il se serait avéré que l'étalon serait stérile.

Lucien HELMER conteste la stérilité de l'animal, mais il vous indique par ailleurs qu'il résulterait des usages en matière de vente de chevaux que le vendeur ne garantirait jamais les vices cachés d'un animal vivant. D'ailleurs, le contrat de vente que Lucien HELMER vous présente, ne précise aucune qualité particulière qui serait attendue dudit étalon.

\*

Monsieur HELMER vous invite à l'éclairer dans un avis juridique détaillé et motivé sur les différentes procédures que le sieur SCHLANK et la société AGRI-LAHN pourraient être amenés à mettre en œuvre à son encontre.

Il souhaite notamment avoir des éclaircissements sur le régime des vices cachés et des vices apparents en matière de vente de biens mobiliers, ainsi que sur les arguments par lesquels il pourrait se défendre contre une éventuelle demande adverse.

Enfin, Monsieur HELMER vous demande s'il doit charger de sa défense un de vos confrères du barreau de Diekirch ou si vous pouvez vous en occuper.